

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 9 Décembre 2016

Le Conseil Municipal était composé de :

- ◆ M. Stessy SPEISSMANN, Maire
- ◆ M. Jean-Luc PERROT, Mme Marie-Rose BRIOT, M. Hervé BADONNEL, Mme Nadine BASSIÈRE, M. Jean-François DUVAL, Mme Laurence GOUJARD, Mme Anne CHWALISZEWSKI, Adjoints
- ◆ M. Antoine CLAUDEL, Mme Karine BEDEZ, M. Pascal BEDEL, Mme Véronique VINCENT-VIRY, Mme Christine MULLER, M. Jean-Paul TISSERANT, M. Michel DANNER, Mme Renée CROSTA, Mme Neşe ÖZTÜRK, Mme Michèle TEIXEIRA, Mme Brigitte BRESSON, M. Claude FERRY, M. Eric DEFRANOULD, M. Michel GRAICHE, Conseillers Municipaux

Étaient absents et excusés

- ◆ M. Pierre IMBERT, Adjoint
- ◆ Mlle Stéphanie LALEVÉE, Mme Nadine THOMAS VIRY, M. Abdelkadir HARCHOUCHE, M. Daniel COLNAT, Mme Anne VILLEMIN, M. Michel DURAND, Conseillers Municipaux

Procurations

- ◆ Pierre IMBERT a donné procuration à Nadine BASSIERE
- ◆ Stéphane LALEVEE a donné procuration à Christine MULLER
- ◆ Nadine THOMAS VIRY a donné procuration à Pascal BEDEL
- ◆ Abdelkadir HARCHOUCHE a donné procuration à Stessy SPEISSMANN
- ◆ Daniel COLNAT a donné procuration à Anne CHWALISZEWSKI
- ◆ Anne VILLEMIN a donné procuration à Brigitte BRESSON
- ◆ Michel DURAND a donné procuration à Claude FERRY

Secrétaire de séance :

- ◆ Karine BEDEZ, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers en Exercice : 29

Nbre de présents	22
Nbre de procuration	8
Nbre de votants	29

1. Installation de Michèle TEIXEIRA en tant que Conseillère Municipale (078-2016)

Le Conseil Municipal,

VU la lettre de démission de M. Mohamed SERFAGUE,

VU la lettre d'acceptation de Mme Michèle TEIXEIRA

- ◆ installe Michèle TEIXEIRA, en qualité de Conseillère Municipale,
- ◆ désigne Michèle TEIXEIRA pour siéger
 - ✓ à la Commission Travaux – Réseaux
 - ✓ à la Commission Sports.

POUR : 25

contre : /

abstention : 4 (Claude FERRY, Brigitte BRESSON, Michel DURAND, Anne VILLEMIN).

2. Présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes (079-2016)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND acte des informations contenues dans le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes.

3. Demande de dénomination de GÉRARDMER en Commune Touristique (080-2016)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances / Vie Economique du 21 Novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 Septembre 2008 relatif aux Communes Touristiques et aux Stations Classées de tourisme, notamment son article 1,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à solliciter la dénomination de Commune Touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

POUR : 29

4. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion (081-2016)

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 Novembre 2016,

DECIDE

d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (à compter du 1^{er} Janvier 2017). Garantie de taux de 2 ans.

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis :
 - Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Sans Franchises : 1,75 %
 - Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Sans Franchises : 1,65 %
 - Décès (DC) : 0,16 %
- Conditions tarifaires de base : 3.56 %

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.
- Conditions tarifaires de base (hors option): 1.20 % avec 10 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

d'autoriser le Maire à :

- ◆ Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- ◆ Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant une cotisation additionnelle annuelle de 0,2 % du TBI+ NBI.
- ◆ Mandater le Centre de Gestion pour :
 - ✓ le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur).

- ✓ la récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité).

POUR : 29

5. Indemnité de conseil au comptable public sur le budget général et les budgets annexes de la Ville ainsi que sur le budget de la Régie Ski (082-2016)

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances / Vie Economique du 21 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré

- ✓ se prononce sur le principe de l'attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Sylvain GEORGES, Comptable Public,
- ✓ accorde cette indemnité au taux de 50 % par an, soit au même niveau que fixé par délibération du 26/09/2014
- ✓ dit que l'indemnité sera calculée et versée annuellement en application de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois derniers exercices pour la période correspondant au mandat du Conseil Municipal.

POUR : 29

6. Admission en non-valeur de produits et taxes irrécouvrables (083-2016)

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances / Vie Economique du 21 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré

EMET un avis favorable aux admissions en non-valeur des produits et des taxes irrécouvrables pour un montant de :

BUDGET GENERAL	Total TTC : 364.38€
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	Total TTC : 2 411.28€ Total HT : 2 285.57€
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	Total TTC : 977.73€ Total HT : 912.32€

POUR : 29

7. Cessions de biens d'une valeur supérieure à 4 600 Euros
(084-2016)

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances / Vie Economique du 21 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré

autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à la vente

- ◆ de la dameuse PRINOTH EVEREST à la Commune d'ABONDANCE pour un montant de 17 000 Euros HT
- ◆ un micro tracteur Yanmar – 160 cv avec chargeur frontal au prix de 7 200 Euros TTC,
- ◆ un micro tracteur CARRARO Tigre Trasch TTR 4400 HST avec étrave à neige et saleuse, au prix de 10 200 Euros TTC

POUR : 29

8. Mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux pour l'année 2016
(085 – 2016)

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances / Vie Economique réunie le 21 Novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

met à jour le tableau des effectifs présenté en séance pour l'année 2016.

POUR : 29

9. Avenant n°1 relatif à la mise en œuvre des opérations de déneigement sur le territoire de la Commune de GERARDMER avec le Département des Vosges
(086-2016)

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 23 novembre 2016,

APRES en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE de conclure un avenant n° 1 à la convention signée le 26 février 2016 définissant les modalités d'intervention entre les services de la Commune de Gérardmer et ceux du Département des Vosges pour les opérations de déneigement de la route départementale RD486 (*entre le giratoire de la rue Lucienne et le carrefour de la Croisette*),
- ✓ PREND acte de la fourniture, par le Département des Vosges, de 16T000 de sel avant chaque hiver,
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

POUR : 28

contre : /
 Abstention : 1 (Michel GRAICHE)

10. Convention relative à la mise en œuvre des opérations de déneigement sur le territoire de la Commune de GERARDMER avec le Département des Vosges
 (087-2016)

Le Conseil Municipal,
 VU l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 23 novembre 2016,

APRES en avoir délibéré,

- ◆ DECIDE de conclure une convention relative aux modalités d'intervention entre les services de la Commune de Gérardmer et ceux du Département des Vosges pour les opérations de déneigement de la route départementale RD69 entre le « pied des Bas Rupts » RD486 et le giratoire du Bout du Lac RD417,
- ◆ PREND acte de la fourniture, par le Département des Vosges, de 45T000 de sel avant chaque hiver,
- ◆ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 28
 contre : /
 Abstention 1 (Michel GRAICHE)

11. Avenant n° 4 à la convention de partenariat à caractère social entre la Commune et REGAIN
 (088-2016)

Le Conseil Municipal,
 Vu l'avis de la Commission Finances du 21 Novembres 2016.

Après en avoir délibéré,

autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention précitée visant à payer 255 heures à l'association REGAIN.

POUR : 29

12. Tarifification ski de fond : hiver 2016/2017
 (089-2016)

Le Conseil Municipal,
 Vu l'avis de la Commission des Sports réunie le 25 novembre 2016

Après en avoir délibéré,

fixe comme suit les tarifs pour le Domaine Skiable de Fond pour la saison 2016 – 2017 :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	OBSERVATIONS
Journée adulte	6.30 €	6.30 €	6.30 €	

Journée enfant	3.10 €	3.10 €	3.10 €	
Journée Adulte pour les 9 communes suivantes : CHAMPDRAY, GÉRARDMER, GRANGES AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, TENDON, LE THOLY, LE VALTIN, XONRUPT LONGEMER		5.00 €	5.00 €	Habitants de ces Communes sur justificatif
Journée Enfant pour les 9 communes suivantes : CHAMPDRAY, GÉRARDMER, GRANGES AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, TENDON, LE THOLY, LE VALTIN, XONRUPT LONGEMER		2.50 €	2.50 €	
Journalier FFS Adulte	4.60 €	4.60 €	4.60 €	
Journalier scolaire	1.80 €	1.80 €	1.80 €	
Tarif « fidélité scolaire »		1.00 €	1.00 €	par ½ journée pour 5 séances minimum sur demande écrite
Tarif réduit ½ jour et groupe adulte	5.30 €	5.30 €	5.30 €	Après-midi, petit domaine, CE conventionnés, ski pass TER
Tarif réduit ½ jour et groupe enfant	2.60 €	2.60 €	2.60 €	
3 sites journée adulte	6.80 €	6.80 €	6.80 €	Titres valables sur Gérardmer, Xonrupt et la Bresse
3 sites journée enfant	3.50 €	3.50 €	3.50 €	
3 jours adulte	15.90 €	15.90 €	15.90 €	
3 jours enfant	7.80 €	7.80 €	7.80 €	
Hebdo adulte	28.00 €	28.00 €	28.00 €	Titres valables sur le massif vosgien
Hebdo enfant	13.00 €	13.00 €	13.00 €	
	2014/2015	2015/2016	2016/2017	OBSERVATIONS
Assurance jour	1.00 €	1.00 €	1.00 €	2 fois le coût fixé par l'assureur (Diot Montagne) 50% est reversé à l'assureur
Assurance hebdo	5.00 €	5.00 €	5.00 €	
Assurance annuelle	/	/	12.00 €	
Annuelle Massif Adulte	65.00 €	65.00 €	68.00 €	Tarif fixé en concertation avec les représentants des stations du massif vosgien
	avant le 20.12.16		46.00 €	
Annuelle Massif Enfant	/	/	38.00 €	
	avant le 20.12.16		22.00 €	
Annuelle National Adulte	170.00 €	175.00 €	200.00 €	Tarif fixé par Nordique France valable sur l'ensemble des sites adhérents
Annuelle National Enfant	38.00 €	40.00 €	65.00 €	
Annuelle Sivu Htes	50.00 €	50.00 €	52.00 €	Tarif fixé par le Sivu Htes Vosges

Vosges				réservé aux habitants du Sivu, valable uniquement sur les sites du Sivu
Guide raquette	3.00 €	3.00 €	3.00 €	
Location pulka / babysnow (demi-journée)	6.80 €	7.00 €	7.00 €	Pulka : traîneau permettant l'accès aux pistes par les enfants y compris ceux à mobilité réduite Baby snow : poussette-luge pour se déplacer sur la neige
PASS So Nordic adulte	40.00 €	40.00 €	40.00 €	Version hivernale du Pass Vacances incluant un accès au domaine nordique Famille : 2 adultes et leurs enfants
PASS So Nordic enfant	25.00 €	25.00 €	25.00 €	
PASS So Nordic famille	88.00 €	88.00 €	88.00 €	

Gratuités :

- résidents titulaires de la carte service plus et résidents xonrupéens sur justificatif
- enfants de -5 ans
- moniteurs ESF
- écoles de Gérardmer
- licenciés de Gérardmer ski nordique

POUR : 29

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AOEISV pour l'organisation de deux courses fis dames (090- 2016)

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des Sports réunie le 25 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

attribue la somme de 500 € à l'AOEISV pour l'organisation de deux courses fis dames sur le Domaine Skiable Alpin en Janvier 2017.

POUR : 29

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AOEISV pour l'organisation du rassemblement national minimes Ski Nordique (091-2016)

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des Sports réunie le 25 novembre 2016

Après en avoir délibéré,

attribue la somme de 1.000 € à l'AOEISV pour l'organisation du rassemblement national minimes Ski Nordique le 29 Janvier 2017.

POUR : 29

15. Attribution de subventions pour les enfants gérômois qui fréquenteront en 2017 un accueil de loisirs avec hébergement.
(092-2016)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Education / Animation / Culture / Jeunesse du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

RECONDUIT pour l'année 2017 les montants journaliers en se référant aux différents codes de la carte Services Plus, comme suit :

Référence	Avis d'imposition sur le revenu 2015 (sur les revenus 2014)	2016	2017
Code A	(0 à 648 €)	13,15 €	13,50 €
Code B	(648,01 à 988 €)	9,90 €	10,20 €
Code C	(988,01 € à 1.406 €)	8,30 €	8,50 €
Code D	(1.406,01 € à 1.691 €)	5,00 €	5,20 €
Code E	+ de 1.691 €	3,30 €	3,40 €

La participation communale est ouverte aux enfants mineurs en résidence principale à Gérardmer et ce dès leur inscription à l'école maternelle.

Pour les vacances d'été au-delà de 21 jours en centre de loisirs avec hébergement, la subvention municipale est réduite de moitié à partir du 22^{ème} jour.

Pour les familles en difficultés, la subvention peut être complétée après examen au cas par cas par le Centre Communal d'Action Sociale.

POUR : 29

16. Attribution de subventions pour les enfants Gérômois qui fréquenteront à la journée en 2017, un accueil de loisirs sans hébergement.
(093-2016)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Education / Animation / Culture / Jeunesse du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

RECONDUIT pour l'année 2017 les montants journaliers en se référant aux différents codes de la carte Services Plus, comme suit :

Référence Avis d'impôt sur le revenu 2016 (sur les revenus 2015)

		<u>2012-2016</u>	2017
Code A	(0 à 648 €)	8,30 €	8,50 €
Code B	(648,01 à 988 €)	6,65 €	6,85 €
Code C	(988,01 € à 1.406 €)	5,90 €	6,10 €
Code D	(1.406,01 € à 1.691 €)	4,50 €	4,60 €
Code E	+ de 1.691 €	2,50 €	2,60 €

La participation communale est ouverte aux enfants mineurs en résidence principale à Gérardmer dès l'inscription à l'école maternelle.

Pour les vacances d'été au-delà de 21 jours en centre de loisirs sans hébergement, la subvention municipale est réduite de moitié à partir du 22^{ème} jour.

Pour les familles en difficultés, l'aide municipale peut être complétée après examen au cas par cas par le Centre Communal d'Action Sociale.

POUR : 29

17. Participation de la Commune à l'organisation de stages à but éducatif et sportif ou de voyages scolaires pour l'année 2017
(094- 2016)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Education / Animation / Culture / Jeunesse du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une aide aux familles Gérômoises dont les enfants fréquentent un stage à but éducatif ou sportif ou aux voyages scolaires, suivant les dispositions ci-après :

- aides accordées pour des stages ou voyages organisés par un groupe constitué, un établissement scolaire ou une association loi 1901,
- pour les stages sportifs, l'aide est également accordée aux enfants qui participent à des championnats nationaux ou internationaux,
- bénéficiaires : enfants gérômois nés entre le 1^{er} Janvier 1999 et le 31 Décembre 2013.
- durée du séjour : minimum 1 nuitée, maximum 21 nuitées sur l'année civile,
- l'aide est versée à l'organisateur sur présentation d'un justificatif du séjour, et de la liste des élèves gérômois avec leur adresse, nom et prénom des parents,
- montant de l'aide :
Pour les séjours culturels ayant un projet éducatif organisés par une école élémentaire ou primaire de Gérardmer l'aide est fixée à 10 € par nuitée et par enfant gérômois.

Pour les autres séjours ou stages, l'aide est fixée à 4,50 € par enfant gérômois et par nuitée.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

POUR : 29

18. Convention pour l'alimentation en eau potable de la commune de LE THOLY
(095-2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la Commission Travaux du 23 Novembre 2016,

APRÈS en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à SIGNER la convention pour l'alimentation en eau de la Commune LE THOLY.

POUR : 29

19. Convention pour le passage de canalisation le long du chemin communal de Derrière le Haut avec la SCI Grouvelin
(096-2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la Commission Travaux du 23 Novembre 2016

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de CONCLURE avec la SCI GROUVELIN - Propriétaire du N° 59 Chemin de Derrière le Haut - une convention pour la pose, le long du chemin communal de Derrière le Haut, d'une canalisation de rejet des effluents traités de son bâtiment d'activité commerciale vers un fossé.

POUR : 28

Michel GRAICHE ne participe pas au vote

20. Convention avec GRDF pour la desserte en gaz du lotissement « les Ecureuils » rue du Vieil Etang
(097-2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la Commission Travaux réunie le 23 novembre 2016,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de conclure avec GRDF une convention définissant les conditions de participation du lotisseur (la commune) et du distributeur (GRDF) pour l'alimentation en gaz des parcelles du lotissement « Les Écureuils » à la Cercenée.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 29

21. Avenant n° 5 à la concession de terrains conclue avec l'ONF pour l'exploitation du domaine skiable alpin en Forêt Domaniale
(098-2016)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission des Finances du 21 Novembre 2016

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 5 à la concession de terrains conclue avec l'ONF pour l'exploitation du domaine skiable alpin en forêt domaniale.

POUR : 29

22. Aide municipale aux ravalements de façades – échéance au 31 Décembre 2016
(099-2016)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

supprime à compter du 1^{er} Janvier 2017 l'aide communale à la rénovation de façades.

POUR : 29

23. Demande de distraction du régime forestier et échange de terrain avec Mme FERRARI
(100- 2016)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Terrains du 20 Octobre 2016

Après en avoir délibéré,

- ◆ sollicite la distraction du régime forestier des 5 193 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section D n° 168, parcelle forestière n° 42,
- ◆ autorise l'échange de cette superficie ainsi distraite du régime forestier contre une superficie équivalente à prélever sur les parcelles appartenant à Mme FERRARI :
 - ✓ parcelle section D n° 173 : 4 745 m²
 - ✓ parcelle section D n° 174 : 448 m²
- ◆ dit que l'échange se fera aux conditions suivantes :
 - ✓ autorisation de stockage des bois sur le parking de la Chaume Francis,
 - ✓ création d'une emprise pour la vidange des bois de la parcelle 174,
 - ✓ création et aménagement d'une piste avec servitude réciproque pour la vidange des bois de la parcelle 173 et de la parcelle communale 42,
 - ✓ création d'une emprise pour la sortie des bois sur la parcelle échangée au-dessus du chemin rural,
 - ✓ versement au profit de Mme FERRARI d'une soulte de 6 500 €uros à valoir sur l'échange.

- ♦ dit que les frais d'acte et de plan sont à la charge de la Commune.

POUR : 29

24. Vente du lot n° 6 au lotissement des écureuils à Monsieur POINSIGNON Christophe et Mme LAMBERT Marie-Laure (101- 2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la commission Développement Durable, volet Terrain du 08.09.16,

Après en avoir délibéré,

DIT la vente du lot n°6 d'une d'environ 645 m² (variable suite aux travaux de viabilisation et d'arpentage) à M. POINSIGNON Christophe et Madame LAMBERT Marie-Laure au prix de 55 € le m²,

DIT que les frais d'acquisition sont à la charge des demandeurs.

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.

POUR : 29

25. Vente du lot n° 8 au lotissement des Ecureuils à M. GUNER Hayrettin. (102-2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la commission Développement Durable, volet Terrain du 08.09.16,
Après en avoir délibéré,

DIT la vente du lot n°8, d'une contenance d'environ 730 m² (variable suite aux travaux de viabilisation et d'arpentage) à M. GUNER Hayrettin au prix de 60 € le m²,

DIT que les frais d'acquisition sont à la charge du demandeur,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.

POUR : 29

26. Cession d'un terrain au Bas Beillard à Johann JEANCOLAS (103-2016)

Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances – Vie Economique du 21 Novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Décide

- ♦ la cession au prix de 15 €uros HT le m² d'un terrain sis au Bas Beillard à M. Johann JEANCOLAS ou à la société en cours de création,

- ◆ la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur,
- ◆ qu'en en cas de non commencement de la construction des locaux dédiés à l'entreprise au 31 Décembre 2019, la Commune reprend le terrain au prix de 15 €uros HT majoré en fonction de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction (indice de référence : dernier indice connu au moment de la signature de l'acte). Les frais d'acte sont à la charge du vendeur.
- ◆ que hormis ce cas, la revente de tout ou partie du terrain nu à un tiers est interdite.

POUR : 29

27. Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°315 appartenant à Mme Michèle MARIE (104-2016)

Le Conseil Municipal,
VU l'avis favorable de la commission Développement Durable, volet Terrain du 20.10.2016,

Après en avoir délibéré,

DIT l'achat de la parcelle section AP n° 315 de 70 m² au prix de 15 € le m²,

DIT que les frais d'acquisition sont à la charge de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.

POUR : 29

28. Compte-rendu des délégations accordées au maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de la délibération du 18 Avril 2014 : M. le Maire a pris les décisions suivantes :

Conventions – locations

- ✓ location des cellules 2 et 7 à l'Hôtel d'Entreprises à EGO Productions (série « zone blanche ») du 1^{er} Novembre 2016 au 31 Mai 2017,
- ✓ location de la cellule 6 à l'Hôtel d'Entreprise à VERTIGO Productions (long métrage « Nos Patriotes ») du 5 Octobre au 5 Décembre 2016.
- ✓ location de locaux à l'ancienne école du Costet Beillard à VERTIGO Productions (long métrage « Nos Patriotes ») du 4 Octobre au 4 Décembre 2016.

MARCHES PUBLICS PASSES : Liste jointe en annexe.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Liste de non exercice du droit de préemption jointe en annexe.

La séance est levée à 20 h 10. Tout habitant ou contribuable peut demander communication du Procès-Verbal de cette séance ou en prendre connaissance en Mairie.

Nota : Le Procès-Verbal de ce conseil sera mis en ligne après son approbation en prochaine séance.

Fait et affiché en Mairie de GERARDMER,
le 13 Décembre 2016

Le Maire,

Stessy SPEISSMANN



! - MARCHES DE TRAVAUX

Travaux : de 25 000 à 89 999,99 €uros HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES					
Objet	Date du marché	Montant HT (Euros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire	
Aménagement du Puits D Station de traitement d'eau de Ramberchamp - Lot N° 1 - Génie Civil	06/10/2016	20 982,00 €	STPHV - XONRUPT	88400	
Aménagement du Puits D Station de traitement d'eau de Ramberchamp - Lot N° 3 - Pompes & Tuyauteries	06/10/2016	24 850,00 €	NORIASYS - ST PIERRE	67140	

Travaux : de 90 000 à 5 185 999,99 €uros HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES					
Objet	Date du marché	Montant HT (€uros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire	
Lotissement les Ecuireuils - Voirie - Réseaux divers	20/10/2016	131 405,00 €	DEREXEL	88400	
Réfection de la toiture du Casino - Tranche 2016	21/11/2016	97 940,00 €	AVENIR TOITURE VOSGES	88400	

Travaux : au-delà de 5 185 999,99 €uros HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES					
Objet	Date du marché	Montant HT (€uros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire	

Travaux : de 5 186 000 €uros HT et +

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Montant HT (€uros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire

II - MARCHES DE FOURNITURES

Fournitures : de 25 000 à 89 999,99 €uros HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Montant HT (€uros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire
Approvisionnement en plaquettes forestières pour la chaufferie bois du complexe sportif - 2016-2017	03/11/2016	maxi 48000,00 € (marché à bons de cde)	TRANS-PROMOBOIS	88600

Fournitures : de 90 000 à 206 999,99 €uros HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Montant HT (€uros)	Nom de l'Attributaire	Code postal de l'attributaire

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2016**

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Observations prédéfinies
IA 088 196 16 E0231	27/09/2016	10 AV DU 19 NOVEMBRE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0232	27/09/2016	15 IMPASSE DE LA HAIE GRISELLE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0233	27/09/2016	3 CHEMIN DES QUATRE FEIGNES	GARAGE
IA 088 196 16 E0234	27/09/2016	13 IMPASSE DES PAVEURS	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0235	28/09/2016	11 BD DE COLMAR	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0236	29/09/2016	48 RUE CHARLES DE GAULLE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0237	30/09/2016	30 CHE DE LA MAUSELAINE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0238	05/10/2016	LA TETE DU COSTET	TERRAIN
IA 088 196 16 E0239	05/10/2016	36 RUE CHARLES DE GAULLE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0240	05/10/2016	47 BD DE LA JAMAGNE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0241	06/10/2016	FEIGNES DE LA MORTE FEMME	TERRAIN
IA 088 196 16 E0242	06/10/2016	148 CHE DE LA PEPINIERE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0243	10/10/2016	1A RUE CARNOT	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0244	07/10/2016	49 CHE DU REIN DU BEAU	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0245	10/10/2016	1 CHE DU PETIT PARIS	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0246	10/10/2016	18 RUE DU CALVAIRE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0247	11/10/2016	2 PLACE ALBERT FERRY	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0248	12/10/2016	13 RUE DES PECHEURS	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0249	12/10/2016	1A RUE CARNOT	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0250	13/10/2016	2 PLACE ALBERT FERRY	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0251	13/10/2016	148 CHE DE LA PEPINIERE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0252	13/10/2016	6 BD ADOLPHE GARNIER	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0253	18/10/2016	LES XETTES	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0254	18/10/2016	93 BLD D'ALSACE / 62 RUE CHARLES DE GAULLE	APPARTEMENT ET LOCAL COMMERCIAL
IA 088 196 16 E0255	19/10/2016	1 RUE DES VOSGES	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0256	19/10/2016	91 CHE DE SAPOIS	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0257	19/10/2016	27 CHE DES ABEILLES	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0258	24/10/2016	14 CHEMIN DU PETIT PARIS	APPARTEMENT

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2016**

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Observations prédéfinies
IA 088 196 16 E0259	26/10/2016	48 CHEMIN DE LA RAYEE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0260	27/10/2016	131 CHE DU CRESSON	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0261	27/10/2016	11 RUE DE LA 3EME D I A	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0262	28/10/2016	7 RUE HAUTE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0263	28/10/2016	9 RUE HAUTE	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0264	29/10/2016	42 BD DE GRANGES	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0265	07/11/2016	LE BAS DE LA HAIE GRISELLE	TERRAIN
IA 088 196 16 E0266	03/11/2016	9 PLACE ALBERT FERRY	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0267	03/11/2016	9 PLACE ALBERT FERRY	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0268	03/11/2016	28 CHEMIN DE LA PEPINIERE	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0269	03/11/2016	9 PLACE ALBERT FERRY	APPARTEMENT
IA 088 196 16 E0270	03/11/2016	58 BD DE ST DIE	MAISON INDIVIDUELLE
IA 088 196 16 E0271	03/11/2016	27 CHEMIN DE LA RAYEE	APPORT EN SOCIETE
IA 088 196 16 E0278	14/11/2016	40 BD DE LA JAMAGNE	LOCAL PROFESSIONNEL